

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 mai 2014

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 14 mai 2014

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Indemnité d'administration et de technicité pour la secrétaire

Suite à la nomination de la secrétaire de mairie sur le grade de rédacteur, il est nécessaire que le conseil délibère à nouveau si celui-ci souhaite continuer à lui verser une prime annuelle.

Manquant de précision sur les nouvelles modalités le maire propose de reporter la décision concernant la prime à un prochain conseil.

2. Urbanisme

- Point sur les dossiers :

- *Dossier Cartier* : suite au courrier qu'il leur a été envoyé, un essai de crépis a été réalisé. Le rendu de la couleur parait trop clair et trop lumineux par rapport aux bâtiments alentours et notamment l'église. Il serait préférable de choisir une couleur plus foncée qui se fondrait mieux dans le paysage et avec le reste de la maison. Un nouveau courrier leur sera envoyé pour leur proposer une rencontre sur site pour discuter du choix de la couleur.

- *Demande de travaux Aurélien Salvadori* : après une rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, la Direction Départementale des Territoires, M. Jean a proposé une solution pour modifier les ouvertures pour qu'elles soient plus en conformité avec la réglementation.

- *Demande de travaux de Michel Macle* : M. Macle a déposé une demande de travaux pour la pose de zinguerie le long de la toiture pour favoriser l'écoulement des eaux de pluie et protéger le mur situé en dessous. Cette demande de travaux a été accordée.

- Droit de préemption : suite à la vente d'une partie de la propriété Vidal, le conseil municipal ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

- Réflexion sur le principe de la révision du Plan d'Occupation des Sols : Dans un premier temps, le conseil devra décider de ce qui sera révisé en priorité soit le POS soit la ZPPAUP et par quel moyen cela sera fait (soit seul soit au niveau de l'intercommunalité). En effet, la commune n'a aucune obligation concernant la révision du POS par contre la ZPPAUP devra être transformée en AVAP d'ici 2015. Cette révision peut être envisagée dans le cadre d'un groupement de commande regroupant des communes ayant les mêmes enjeux patrimoniaux telles que Ménetru le Vignoble, Frontenay... Si la commune opte pour un groupement de commande, cela pourrait lui permettre de bénéficier de subventions.

3. Proposition de panneau ; montée de Château-Chalon

Ce panneau serait installé sur le belvédère à l'entrée du village. Il mesurerait 1 mètre sur 40 cm. L'ensemble du conseil est contre une telle installation car celle-ci ne s'intégrerait pas dans paysage. Il serait préférable d'installer un panneau plus discret. De plus, il est nécessaire de limiter le nombre de panneaux au sein du paysage.

4. Adhésion au CAUE

Le CAUE a un rôle de conseil et d'aide dans les démarches de protection du patrimoine. Il pourrait apporter son soutien à la commune en cas de passage en AVAP. L'adhésion est de 30€ par an. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour adhérer.

5. Proposition d'image Château-Chalon

M. Regaldi photographe à Salins-les-Bains propose de réaliser des œuvres sur le thème de la vigne, le travail de la vigne. Celles-ci seraient ensuite exposées dans les rues du village. Le coût de cette opération est proposé pour 5600€. Le conseil vote contre cette proposition.

6. Désignation délégué à la défense

M. Maigrot est désigné délégué à la défense.

7. Vente de l'ancien tracteur

Le conseil est dans l'attente d'une proposition écrite d'acquisition du tracteur supérieure à 500€.

8. Elections européennes

Les élections auront lieu le dimanche 25 mai de 8h à 18h. Le tableau des permanences a été validé.

Questions diverses

- *Nouvelle répartition des CTRD* : le conseil général propose une nouvelle répartition des centres techniques routiers départementaux. Celle-ci prévoit la suppression du centre de Domblans. Selon la CGT, cela pourrait notamment avoir pour conséquence une augmentation des délais d'intervention lors du déneigement des routes. Le conseil ne souhaite pas délibérer pour demander l'annulation de cette suppression.

- *Travaux sur les bâtiments communaux* :

- *Local de l'ancienne caserne* : une main courante a été réalisée par M. Rizzi. Elle permet de sécuriser les quelques marches qui séparent les deux pièces du local. Les locataires souhaitent qu'un différentiel soit installé sur le compteur électrique. M. Bonnet va contacter un électricien pour voir si cela est nécessaire. Si tel est le cas les travaux seront réalisés.

- *WC publics* : la plomberie est terminée. Suite aux propositions de devis, le conseil retient la proposition d'MTJ pour la pose de trois hublots afin d'éclairer les WC des femmes. Le coût des travaux est estimé à 200€. Dans le même temps la prise de courant sera mise aux normes. Un devis sera demandé pour la pose de WC classique.

- *Cimetière* : les travaux ont bien avancé. Il reste quelques pierres à faire tailler. Le tailleur devrait intervenir le 23 mai. M. Suret donnera des laves pour les disposer au sol sous les cases.

Nouvelles chaînes de la TNT : Le 10 juin prochain, les habitants disposant d'un téléviseur HD bénéficieront de 6 nouvelles chaînes. Pour cela, il leur suffira de reprogrammer leur télévision en lançant une recherche des chaînes. Certaines chaînes comme France 3 Franche Comté passera sur le canal 33.

- *Demande d'emplacement pour une expo vente de minéraux, fossiles...* : M. Voitey domicilié à Montain recherche un local pour la saison estivale pour exposer et vendre des minéraux, fossiles du Jura et du monde entier. Les coordonnées de certains propriétaires de caveaux pouvant être intéressés lui seront communiqués.

- *Demande pour réaliser de la publicité dans le village* : M. Guyot a reçu une proposition pour réaliser de la publicité ambulante dans les rues du village. Le conseil ne souhaite pas que ce type d'activité se développe au sein du village. La personne sera redirigée vers la Maison de la Haute Seille.

- *Chiens divagants* : il y a de plus en plus de chiens errants dans le village. Cela est désagréable pour la propreté de certains espaces et dangereux pour la circulation. Un rappel sera effectué dans le prochain bulletin.

- *Pré enseigne* : suite à l'ouverture de nouvelles chambres d'hôte et restaurant, de nouveaux panneaux vont être commandés.

- *Assainissement* : les pompes de relevage sont à nouveau en panne. Les pompes sont récentes mais l'entretien mensuel n'a pas été réalisé régulièrement. Toutefois Véolia propose de changer les deux pompes, l'une serait prise en charge en totalité et la seconde serait prise en charge pour moitié par Véolia. Dans le même temps un système de télésurveillance serait installé. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux. Le coût de cette opération est de 2190€ HT. Il faudra également envisager le changement de l'armoire électrique alimentant les pompes. Le coût de ces travaux est estimé à 3 300€ HT.

- *Organisation du travail des employés communaux* : les horaires des employés ont été précisés et seront notifiés aux employés communaux. De plus, ceux-ci seront chargés de l'entretien des pompes de relevage.

- *SIARD* : M. Frachon a été réélu président, M. Feniet est vice-président. Les travaux d'amélioration de la collecte seront pris en charge par le SIARD. Cela aura une répercussion sur la facture des usagers. En moyenne, pour une consommation de 120m³ cela représenterait une augmentation de 20% de la facture d'assainissement.

- *Logement de la cure* : M. Nicod n'est pas intéressé par le logement. Celui-ci sera donc nettoyé et remis en état avant d'être proposé à la location.

- *Projet de parking en bas du village* : il avait été envisagé d'aménager un parking dans le bas du village. Mais après consultation des services techniques du conseil général, il était apparu que cela pourrait entraîner des problèmes de circulation. Il faudrait modifier les sens de circulation. Une commission circulation sera créée. Elle aura en charge la réflexion sur la circulation et le stationnement au sein du village. Les premiers tests pourraient avoir lieu cet été. De plus, il est nécessaire d'installer un portique à l'entrée du parking rue de la Roche pour éviter que les camping-car entrent sur le parking.

La séance est levée à 22h30
Prochaine réunion le 26 juin 2014 à 20h30